

504697-2026 - Mise en concurrence

France – Matériel roulant – Conception et acquisition de Matériel roulant ferroviaire et autres prestations associées

OJ S 138/2026 21/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: SPL SPIIT - SOCIETE PUBLIQUE INTERREGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS

Adresse électronique: steve.castel@spiit.fr

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique, contrôlée par une autorité régionale

Activité de l'entité adjudicatrice: Services de chemin de fer

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Conception et acquisition de Matériel roulant ferroviaire et autres prestations associées

Description: Études et fourniture de matériel roulant ferroviaire pour la SPL SPIIT et autres prestations associées Description : Le présent accord-cadre a pour objet : (i) La conception, la fourniture et la garantie de Matériels roulants en différentes Configurations selon une Gamme (yc les Équipements ECTS-ERTMS, et hors équipements KVB faisant l'objet d'un marché distinct) ; (ii) La fourniture de pièces et outillages de rechange des Matériels Roulants et la réalisation des formations exploitant ; (iii) La réalisation de prestations de la maintenance des matériels roulants objets de l'accord-cadre (maintenance de niveau 4, expertise de maintenance, contrôle de l'état des organes, hotline téléphonique) ; (iv) Et aux prestations connexes détaillées au DCE (notamment des prestations de conception, homologation de dispositifs de recharge d'énergie et les prestations de maintenance associées). Ces matériels sont acquis pour les besoins des actionnaires de la SPL SPIIT. À ce jour, la SPL SPIIT a pour actionnaires la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Centre-Val de Loire et la Région Occitanie. La SPIIT pourrait, à l'avenir, et au cours de l'exécution du présent accord-cadre, compter de nouveaux actionnaires ayant un besoin d'acquisition de Matériels Roulants.

Identifiant de la procédure: a5c3bf13-39d9-4389-843a-cc081744628a

Identifiant interne: M2602_Cand

Type de procédure: Dialogue compétitif

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 34620000 Matériel roulant

Nomenclature complémentaire (cpv): 71311230 Services d'ingénierie ferroviaire, 34632000 Équipement de commande et de contrôle du trafic ferroviaire, 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements, 34600000 Locomotives et matériel roulant de chemin de fer et de tramway et pièces détachées

2.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires: Le Titulaire doit livrer les Matériels Roulants et pourra réaliser des prestations de maintenance et certaines prestations connexes sur les sites des territoires des Régions actionnaires de la SPL SPIIT. A la date de publication du présent Avis, les Régions Actionnaires de la SPL SPIIT sont les Régions Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire et Occitanie. Durant la durée de validité de l'Accord-cadre, la SPL SPIIT est susceptible de disposer de nouveaux actionnaires.

2.1.3. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 6 600 000 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: Les informations complémentaires concernant les prestations objet de l'accord-cadre sont données au Règlement de la Consultation et dans la Note de Synthèse du DCE. >Seules les entreprises retenues au stade de la candidature auront accès au DCE complet. Le DCE sera transmis gratuitement contre signature d'un accord de confidentialité. >La consultation se déroulera comme suit : • 1-Candidature : les candidats remettront leur dossier de candidature en respectant les conditions prévues dans le présent Règlement de Consultation. La SPL SPIIT examine les candidatures et désigne les candidats admis à soumissionner et leur adresse le dossier de consultation. • 2-Remise des offres : les candidats admis à soumissionner recevront le lien de téléchargement du dossier de consultation. • 3-Phase de dialogue : la SPL SPIIT examine les offres initiales remises par les soumissionnaires et entame une phase de dialogue afin d'affiner les dispositions de l'Accord Cadre. • 4-Remise offre finale et attribution : Une fois que la SPL SPIIT estime disposer des solutions répondant à son besoin, elle clôt la phase de dialogue et transmet un DCE définitif aux soumissionnaires. Ceux-ci sont invités à remettre une offre finale. Après analyse des offres finales, la SPL SPIIT attribue le Marché. > Au stade candidature, les candidats ne doivent pas remettre d'offre, ils ne fournissent que les éléments demandés au Règlement de la Consultation – Phase Candidatures. Aucun mémoire technique et aucune offre financière n'est à transmettre au stade des candidatures.

Base juridique:

Directive 2014/25/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Conception et acquisition de Matériel roulant ferroviaire et autres prestations associées

Description: Conception et acquisition de Matériel roulant ferroviaire et autres prestations associées. La présente consultation a pour objet l'acquisition d'une gamme de Matériels Roulants, la réalisation de prestations de maintenance associées, ainsi que la mise en place de dispositifs de recharge d'énergie. Ce projet est conduit par la SPL SPIIT, agissant en qualité de Maître d'Ouvrage. Les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ont créé une société dédiée au développement du système ferroviaire sur leur territoire, prenant la forme d'une Société Publique Locale dénommée SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPL SPIIT). A la date de publication de la présente consultation, la SPL SPIIT a pour actionnaires la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie et la Région Centre-Val de Loire qui a intégré le capital de la SPL SPIIT en

novembre 2025. Au jour de la publication du présent document, il est prévu que la Région Bretagne intègre le capital de la SPL SPIIT dans les prochains mois. La SPL SPIIT a signé avec ses Régions actionnaires un contrat de concession de quarante-deux (42) ans. Dans ce cadre, la SPL SPIIT est chargée du financement, de la gestion, de l'acquisition du matériel roulant TER des Régions, et de sa mise à disposition auprès des exploitants désignés par les Régions, au fur et à mesure de l'attribution des contrats de service public d'exploitation. La SPL SPIIT pourrait, à l'avenir, au cours de l'exécution du présent Accord-Cadre, se voir confier l'acquisition de matériels roulants ferroviaires pour le compte d'autres Régions ou entités publiques, le cas échéant, pour les mêmes objectifs que ceux faisant l'objet de la présente consultation. Dans l'objectif de décarboner les services de transports ferroviaires sur le territoire, les Régions actionnaires ont confié à la SPL SPIIT la mission d'acquisition de Matériels Roulants (MR) ferroviaires avec un objectif d'amélioration environnemental. Ces Matériels Roulants doivent réduire leur impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Identifiant interne: 0

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 34620000 Matériel roulant

Nomenclature complémentaire (cpv): 71311230 Services d'ingénierie ferroviaire, 34632000 Équipement de commande et de contrôle du trafic ferroviaire, 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements, 34600000 Locomotives et matériel roulant de chemin de fer et de tramway et pièces détachées

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: France

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 180 Mois

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 1

Autres informations sur le renouvellement: Durée initiale : 180 mois. Reconduction possible une fois pour une durée de 180 mois. Durée maximale totale : 360 mois.

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 6 600 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Présentation des candidatures : Situation juridique -

Déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner, au respect des principes de laïcité et de neutralité. - DC1 ou équivalent, DC2 ou équivalent, ou DUME. - Jugement de redressement judiciaire, le cas échéant. -Attestation relative aux mesures restrictives liées aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine. - Déclaration ou notification relative aux subventions étrangères au titre du règlement UE 2022/2560. Capacité économique et

financière - Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du contrat sur les trois derniers exercices disponibles. - Ventilation du chiffre d'affaires : matériel roulant, ETCS, maintenance, dispositifs de recharge d'énergie. - Bilans et comptes de résultat des trois dernières années. - Note justifiant la capacité financière à assurer la réalisation des prestations, incluant cash-flow, trésorerie et mobilisation des moyens. Capacités techniques et professionnelles - Références de fourniture de matériel roulant régional, notamment bi-mode caténaire/système de stockage d'énergie et traction caténaire, sur les cinq dernières années. - Références de prestations de maintenance de niveau 4 de matériel roulant sur les cinq dernières années. - Références d'études ou de déploiement de dispositifs de recharge d'énergie sur les cinq dernières années. - Moyens humains et matériels sur les trois dernières années pour les études, fabrication, recharge d'énergie et maintenance En application du Règlement UE 2022/2560 du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur, un mécanisme de notification préalable à la Commission européenne est prévu lorsque l'opérateur économique soumissionnaire, y compris ses filiales dépourvues d'autonomie commerciale, ses sociétés mères ou encore ses principaux sous-traitants ou fournisseurs participant à cette même procédure de passation, a bénéficié de contributions financières étrangères égales ou supérieures à 4 millions d'euros par pays tiers au cours des trois années précédant la notification. Lorsque le montant des contributions financières étrangères est inférieur au seuil de 4 millions d'euros par pays tiers, les candidats sont soumis à une obligation simplifiée de déclaration. Au regard de son montant estimé, le présent accord-cadre est susceptible d'entrer dans le cadre de cette obligation de notification/déclaration préalable. Chaque candidat devra fournir dans le cadre de sa candidature et de son offre finale, les informations demandées dans le RC selon sa situation.

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Prix

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 45

Critère:

Type: Qualité

Description: Technique

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 55

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/609583?orgAcronyme=PP275>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/609583?orgAcronyme=PP275>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: L'accord-cadre comportera notamment des garanties à première demande.

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 28/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: L'exécution de l'accord-cadre donnera lieu à des prestations opérationnelles nécessaires au développement, à l'industrialisation et au déploiement de la gamme de matériels roulants. Ces prestations comprennent notamment les études de conception, d'intégration et de compatibilité avec les infrastructures et sites de maintenance, les études relatives aux dispositifs de recharge d'énergie, la constitution et la coordination des dossiers d'homologation et d'autorisation, les essais, validations et mises au point, la documentation technique, les formations des personnels d'exploitation, de conduite et de maintenance, ainsi que l'assistance technique, les expertises, la hotline, le contrôle d'organes, la gestion de l'obsolescence et les prestations de maintenance associées aux matériels roulants et aux dispositifs de recharge.

Un accord de confidentialité est requis: oui

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité: Aux termes de l'article 7 du décret n°2019851 du 20 août 2019 relatif aux informations portant sur les services publics de transport ferroviaire de voyageurs et aux éléments nécessaires à l'exploitation des matériels roulants transférés, et à la protection des informations couvertes par le secret des affaires, l'accès des agents ainsi que des prestataires de la SPIIT amenés à avoir connaissance d'informations relevant du secret des affaires, sont subordonnés à la signature des Engagements personnels de confidentialité de la SPL SPIIT (Charte de confidentialité) ainsi que ceux joints au Plan de Gestion des Informations Confidentielles (PGIC) des Régions actionnaires. Les candidats sont informés que la signature de ces engagements de confidentialité sera exigée, le cas échéant, préalablement à la communication du DCE Offres. Le refus de signature ou l'absence de ces documents entraînera l'impossibilité pour la SPL SPIIT de transmettre au(x) candidat(s) le contenu du Dossier de consultation des entreprises « Phase offres » et l'irrégularité du candidat ou du groupement.

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

Arrangement financier: Le marché sera conclu en Euro. Les offres doivent être présentées sous cette devise. Les conditions d'établissement des prix seront définies au CCAP et à l'Acte d'Engagement. Les conditions générales de vente du soumissionnaire ne sont pas applicables. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de SOIXANTE (60) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le taux des intérêts de retard est fixé au dernier taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne au moment de la réception de la facture ou de la demande de paiement, augmenté de HUIT (8) points de base. Possibilité de nantissement ou de cession de créance selon les modalités prévues aux articles R.2191-58 à R.2191-63 du Code de la commande publique.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Justification de la durée de l'accord-cadre: La durée de l'accord-cadre est justifiée par la complexité de la prestation, qui porte sur un programme industriel ferroviaire complet incluant conception, fourniture, homologation, déploiements successifs, maintenance, et dispositifs de recharge d'énergie. Elle est également justifiée par les investissements industriels, techniques et financiers significatifs nécessaires à son exécution, amortissables sur une durée supérieure au plafond de droit commun, ainsi que par la nécessité de préserver l'attractivité et la concurrence effective.

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Judiciaire de Bordeaux

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Bordeaux. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer devant le tribunal judiciaire compétent : • Un référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article 1441-1 du Code de procédure civile et les articles 2 à 10 de l'Ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicable aux contrats de la commande publique). • Un référé contractuel : après la signature du contrat, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (article 1441-3 du Code de procédure civile et les articles 11 à 14 de l'Ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicable aux contrats de la commande publique) Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats pourront s'adresser à la juridiction compétente suivante : Tribunal Judiciaire de Bordeaux 30 Rue des Frères Bonie CS 11403 33077 Bordeaux Téléphone : 05 47 33 90 00 Fax : 05 47 33 91 88 Courriel : tj-bordeaux@justice.fr

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: SPL SPIIT - SOCIETE PUBLIQUE INTERREGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: SPL SPIIT - SOCIETE PUBLIQUE INTERREGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: SPL SPIIT - SOCIETE PUBLIQUE INTERREGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS

Organisation qui traite les offres: SPL SPIIT - SOCIETE PUBLIQUE INTERREGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: SPL SPIIT - SOCIETE PUBLIQUE INTERREGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS

Numéro d'enregistrement: 97798685000013

Adresse postale: Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine 14, Rue François de Sourdis

Ville: BORDEAUX

Code postal: 33077

Subdivision pays (NUTS): Gironde (FRI12)

Pays: France

Point de contact: Steve CASTEL

Adresse électronique: steve.castel@spiit.fr

Téléphone: +33 634410964

Adresse internet: <https://demat-ampa.fr/entreprise>

Profil de l'acheteur: <http://demat-ampa.fr>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

Organisation qui traite les offres

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal Judiciaire de Bordeaux

Numéro d'enregistrement: 17330111000529

Adresse postale: 30 rue des Frères Bonie

Ville: Bordeaux

Code postal: 33000

Subdivision pays (NUTS): Gironde (FRI12)

Pays: France

Adresse internet: <https://www.cours-appel.justice.fr/bordeaux/tribunal-judiciaire-de-bordeaux-0>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 14948879-4c22-4782-8cb2-717f8beea6ca - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 17

Date d'envoi de l'avis: 18/07/2026 01:08:24 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 504697-2026

Numéro de publication au JO S: 138/2026

Date de publication: 21/07/2026